

BILAN CARBONE

Réaliser son Bilan Carbone® - Collectivités

Pour évaluer et réduire votre empreinte carbone, nous utilisons l'outil développé par l'Ademe

Qu'est-ce que le Bilan Carbone® ?

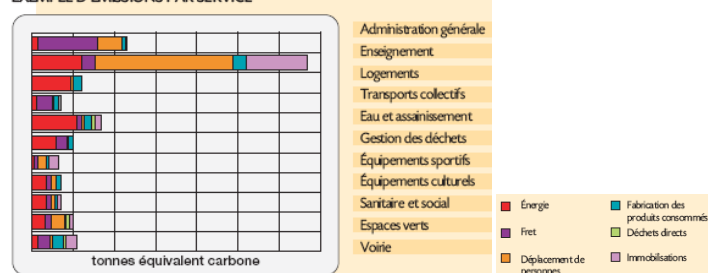
Cette méthodologie comptabilise les **émissions de GES** telles que :

- la consommation d'énergie (électricité, fioul, vapeur, etc.),
- les moyens de transport utilisés par les agents (déplacements domicile/travail et professionnels) et par les visiteurs,
- le fret amont/aval pour la livraison des fournitures/matières premières et des produits fabriqués,
- la construction des bâtiments occupés,
- la fabrication des matières premières utilisées,
- la fin de vie des déchets diffusés et des produits et services vendus.

générées par :

- les activités propres à votre collectivité et aux **services** qu'elle rend (administration générale, enseignement, logement, transports collectifs, eau et assainissement, déchets, etc.)

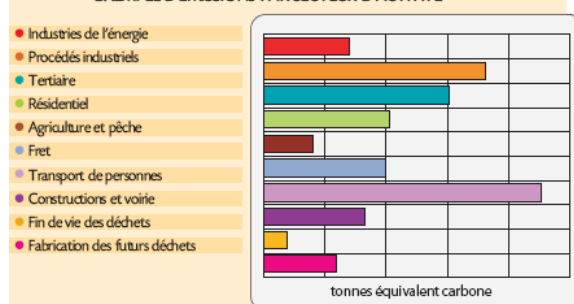
EXEMPLE D'ÉMISSIONS PAR SERVICE



Source : Ademe

- l'ensemble des **activités** prenant part sur le territoire de votre collectivité.

EXEMPLE D'ÉMISSIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Ademe

En hiérarchisant les postes d'émissions selon leur importance, il sera plus facile de prioriser les actions de réduction les plus efficaces.

Prestation

Prestataire formé et habilité par l'Ademe nous réalisons votre Bilan Carbone® conformément:

- au **cahier des charges** rédigé par l'Ademe (objectifs, démarche, livrables) ;
- aux **spécificités** de votre activité (administration, collectivité, territoire, taille, localisation géographique, ...)
- au **champ d'investigation** défini ensemble ;
- aux **étapes** clés :
 1. cadrage et portage du projet par le maître d'ouvrage
 2. sensibilisation à l'effet de serre et au changement climatique
 3. pilotage de la collecte des données
 4. exploitation des résultats : analyse et restitution (présentation et communication des résultats)
 5. identification des pistes d'action de réduction
 6. lancement des actions de réduction des émissions de GES

Notre intervention peut être subventionnée par l'Ademe et certains Conseils Régionaux dans la limite de :

- **50 % maxi** du coût de la prestation pour les grandes collectivités
- **60 % maxi** du coût de la prestation pour les moyennes collectivités
- **70 % maxi** du coût de la prestation pour les petites collectivités

Son coût est plafonné à **50 000 euros**. Pour obtenir un dossier de demande de subvention, vous pouvez prendre contact avec la Direction Régionale de l'ADEME la plus proche de chez vous. Bilan CO2 vous accompagne dans le montage et le suivi du dossier de subvention.

Bénéfices

La valeur ajoutée du Bilan Carbone® réside dans son **approche globale** qui permet:

- d'investiguer des postes oubliés pourtant nécessaires à l'activité de votre collectivité
- d'identifier de nombreux **leviers d'action** à court, moyen et long terme chiffrés en terme de retour sur investissement, d'économie financière et d'objectif de réduction des émissions de CO2 :
 - **immédiats, opérationnels** et sans investissement (Ex : maîtrise des consommations énergétiques)
 - **prioritaires** : investissement et réduction des émissions plus importants (Ex : isolation d'un bâtiment, renouveler un parc de véhicules)
 - **stratégiques** : investissement potentiellement conséquent, remise à plat de l'organisation et réductions des émissions très importantes
- de se préparer aux prochaines **contraintes réglementaires**
- d'orienter ses actions de **management environnemental** (ex : évaluation et comparaison de vos projets d'investissement et d'urbanisme en fonction de leur impact carbone, promotion des énergies locales pour votre patrimoine et dans vos politiques)
- de favoriser une **dynamique territoriale** autour du changement climatique avec l'ensemble des acteurs et usagers
- de mesurer le **risque énergétique** de ses activités face à une pénurie d'énergies fossiles, principales sources d'émissions, et **réduire sa dépendance** (enjeu stratégique)
- de mettre en place une **stratégie carbone** (évaluation des émissions, réduction, compensation carbone) dans le cadre d'un **Plan Climat Territorial** ou d'un **Agenda 21**